BIENS VOLÉS

aux églises et aux morts

En vertu des votes des sieurs PASQUAL, DEFONTAINE, EVRARD ELIEZ, CASTIAU, DEBÈVE, DELORY, GUSTAVE DRON, LEPEZ, SELLE, DEHOVE, LE ROY, FIÉVET, GONIAUX, GUISLAIN, GHESQUIÈRE, DELECROIX, JULES GUESDE, MELIN, DURRE, députés du Nord ;

Et des sieurs BERSEZ, GIRARD, MAXIME LECOMTE, AUG. POTIE, TRYSTRAM, HAYEZ, sénateurs du Nord.

BIENS PAROISSIAUX

Arrondissement de Douai

Meubles garnissant les églises, meubles, immeubles, biens et valeurs provenant des legs et donations, ou d'acquisitions, des personnes et familles dont les noms suivent :

CANTON DE MARCHIENNES

BOUVIGNIES. — *Meubles, rentes, deniers.* — Dumoulin, Derosne.

BRUILLE. — *Meubles.*

ERRE. — *Meubles, rentes.* — Joffrain.

FENAIN. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Berland-Dulon, Tison, Leclercq-Tison, Prévost, Dupont, Hauvarlet, Guillain, Leclercq.

HORNAING. — *Meubles.*

MARCHIENNES. — *Meubles, rentes, immeuble.* — Théry, Gourmez, Gourmez-Lecœuvre, Couplet-Landrieu.

PECQUENCOURT. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Levesque, Grenez-Langlin, Baudouin-Dupont, Héritiers Chevalier.

RIEULAY. — *Meubles, rentes.* — Becquet-Herbaux, Havez.

SOMAIN. — *Meubles, rentes, immeuble.* — Wallez-Dransart, Delattre, Morelle-Morelle, Frémineux.

VRED. — *Meubles.*

WANDIGNIES-HAMAGE. — *Meubles, rentes.* — Baillet, Lesur, Tison, Bricquet-Roger, Formigier-de Beaupuy.

WARLAING. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Mazaingue, Monnier, Bernard, Dauchy-Lubrez, Havez.

CANTON D'ORCHIES

AIX. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Quique-Lacquement, Ghesquier, Darchy, Bachy-Depret, Delaunoy, Apourcheaux, Carpentier, Beaussar-Dague.

AUCHY. — *Meubles, rentes.* — Sinsoilliez, Dupré.

BEUVRY. — *Meubles, rentes.* — Becquet, Vasseur, Fontenier-Desix.

COUTICHES. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Deregnaucourt, Gossart, Lestienne, Gossart-Lavelon, Taffin, Fontenier, Duflon-Bouchez.

FAUMONT. — *Meubles, rentes.* — Legrand, Bouchez-Havez, Dumoulin, Benoit, Dubus-Dedeuxville, Boulanger, Philippe, Carlier, Linnier.

LANDAS. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Lorthioir, Martinache-Dubois, Dupont, Abbé Lemoine, Planchon, Henri-Lorthioir, Drumez, Debailleul, Delebassez.

NOMAIN. — *Meubles, rentes, immeuble.* — Quique-Deroubaix, Delinselle, Delplanque, Abbé Desmarescaux.

ORCHIES. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Duhem, Willocquet, Warocquier, Mullié, Gossert, Josson-Josson, Simon-Troca, Cotteau, Groux-Lechrist, Henno, Mouchon-Dewauvrain, Dangremont-Rohart.

SAMPON. — *Meubles.*

Arrondissement de Dunkerque

CANTON DE BERGUES

ARMBOUTS-CAPPEL. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Speer, Looten, Boutenbebavelaere, Decoop-Debril, Banteni, Hilst.

BERGUES. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Vangraefschepe, de Staplande, Plouvier-Soyez, Bieswal-de Coussemaker, Van Kempen-Debaecque, Christiaens, de Bacque, Staplande, Cappelle, Gontier-Vangraefschepe, Claeys-Vanderhulst, Dehau de Staplande, Deleroière, Delabaere, Delaroière, Delaroière-Olquet.

BIERNE. — *Meubles, rentes, immeuble.* — Dewable, Vanacker-Dubouquet, Vanacker, Crépy, Verhille, Desmazières-Beaussier.

BISSEZEELE. — *Meubles, rentes.* — Hamez-Seize.

CROCHTE. — *Meubles, rentes.* — Lambert, Thibouw, Villiart-Cop, Coeren, François, Berthelot, Cockempot, Deblocq, Magherman-Baert.

ERINGHEM. — *Meubles, rentes.* — Dumilion.

PITGAM. — *Meubles, rentes, immeubles.* — Bryche, Daens-Adriansen, Abbé Houvenaghel, Daens, Winoc Quion, Vanpoperinghe-Sonneville, Jansen, Hopsomer, de Bil, Leleu.

QUAEDYPRE. — *Meubles, rentes, immeubles.* — de Staplande, Degroote, Debavelaere, Citeyron.

SOCX. — *Meubles, rentes.* — Meysoot, Dekeister, Mysoot, Lammens, Blomme, Hotton, Ryssen-Berteloot.

STEENE. — *Meubles, rentes, immeuble.* — Dambricourt-Maes, Tramcourt, Derycké.

WEST-CAPPEL. — *Meubles, rentes.* — Vanpoperinghe-Levêque, Lecœuche, Daens-Lecœuche.

WYLDER. — *Meubles, rentes, immeuble.* — Vanpée-Sammons, Deblock, Sackebandt, Dekock, Vandevoorde-Dekock, Sackebandt-Verhaeghe, des Lyons, Desmytter, Porreye, Desmytter-Salomé.

AVIS IMPORTANTS

Pour revendiquer ces biens volés, les fondateurs ou leurs héritiers directs doivent adresser une demande sur papier libre au directeur des Domaines, à Lille, et en demander récépissé.

La réponse à la demande doit leur parvenir dans les deux mois.

Passé le 7 novembre, les réclamations ne seront plus admises.

Pour le détail et les formules, voir la « Croix du Nord » du vendredi 14 mai.

***

Dans la liste des biens volés. l' « Officiel » mentionne, pour chaque commune, non seulement les rentes, immeubles ou meubles dont les propriétaires sont connus, mais, sans autre indication, le « mobilier garnissant l'église ».

Il importe de faire remarquer que toutes les personnes, ou leurs héritiers directs, qui ont donné à la fabrique de l'église un meuble quelconque, confessionnal, chaire, tableau, statue, doivent en revendiquer la propriété dans les mêmes conditions que les fondateurs de rentes ou donateurs d'immeubles désignés dans l'inventaire.

MONUMENT de MALPLAQUET

Troisième liste de souscription

145e régiment d'infanterie à Maubeuge, 176 fr. 45; général Chamoin, commandant la 1re division d'infanterie, 100 fr.; duc de Fizensac, 100 fr.; duc de Bauffremont, 100 fr.; duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, 100 fr.; duc de Rohan, 100 fr.; prince de Broglie, 100 fr.; marquis de Montesquiou, 100 fr.; de la Gorce, de l'Académie des Sciences morales et politiques, 100 fr.; 54e régiment d'infanterie, 50 fr.; vicomte de Bonneval, 50 fr.; marquis de Montcalm, 50 fr.; anonyme, 40 fr.; Jean de Puységur, 40 fr.; vicomtesse Jean de Contades, 40 fr.; Levé, président de la Commission historique du Nord, 25 fr.; Crépy, président de la Société de Géographie de Lille, 25 fr.; Chapelot, éditeur militaire, 25 fr.

43e régiment d'infanterie, 25 fr.; de Bonnechose, 20 fr.; Paul Crépy, 20 fr.; général Jacquelot de Boisrouvray, 20 fr.; général Durand, commandant le 6e corps, 20 fr.; général de Germiny, 20 fr.; Guillemot, ancien officier, 20 fr.; comtesse de Puysegur, 20 fr.; général de Courson de la Villeneuve, 10 fr.; Gabriel Cottreau, 20 fr.; marquis de Beaumont, 20 fr.; Jean de Boislile, 20 fr.; marquis d'Havrincourt, 20 fr.; comte de Coutades, 20 fr.; général de Torcy, 10 fr.; Robert Reboul, 10 fr.; Félix Coquelle, 10 fr.; Ernest Nicolle, 10 fr.; Mme Vandewynckèle, 10 fr.; Mme Guffroy, 10 fr.

127e régiment d'infanterie, 10 fr.; général Mathis, membre du Conseil supérieur de la guerre, 10 fr.; général Galliéni, membre du Conseil supérieur de la guerre, 10 fr.; intendant général Courtot, 5 fr.; Faleur, 5 fr.; Jean Joire, 5 fr.; Calory, 5 fr.; Paul Vandame, 5 fr.; capitaine Choupot, 5 fr.; commandant Cazalas, 5 fr.; Mme Lemaître, 5 fr.; général de Benoist, 5 fr.; commandant de Hoinville 5 fr.; lieutenant-colonel Jacquer, 3 fr.; commandant Pollacchi, 3 fr.; Careyre, 2 fr.; capitaine Petit Jean, 2 fr. — Total : 1746 fr. 45.

Société Industrielle

CONOURS DE 1909 DE DESSIN INDUSTRIEL ET DE MÉCANIQUE

Le concours comprendra quatre sections :

Section A (employés). — Cette première section concerne les jeunes gens de 16 à 24 ans, pouvant justifier d'un séjour d'au moins une année dans un établissement industriel.

Section B (Elèves. — Enseignement primaire). — Cette deuxième section est réservée aux élèves des diverses écoles, officielles ou libres, de la région et des cours publics, se préparant aux carrières industrielles.

Section C (Elèves. — Enseignement supérieur). — Cette troisième section est réservée exclusivement aux élèves de l'Institut Industriel du Nord et des Ecoles officielles ou libres, des Arts et Métiers, du Nord.

Section D (Ouvriers). — Cette quatrième section concerne les mécaniciens (ouvriers et apprentis) pouvant justifier de l'exercice habituel de cette profession.

Plusieurs prix seront affectés à chaque section en médailles et en espèces.

Conditions du Concours. — 1. Les candidats devront se faire inscrire pour le concours avant le 10 juin, et le concours aura lieu le dimanche 27 juin, de 8 heures à 12 heures 30.

2. Chaque candidat devra établir qu'il est né en France. La même déclaration comportera l'indication de l'établissement dans lequel il est employé, ou de l'école dont il a suivi les cours.

3. Chaque candidat devra fournir son adresse exacte en se faisant inscrire au Secrétariat.

4. Des médailles pourront être décernées aux lauréats les plus méritants.

5. Une Commission de trois membres sera choisie dans la Société par le Comité du Génie civil.

6. Les matières de ce concours comprendront : Section A. C. — Projet d'une pièce de machine dessinée au trait et calcul de résistance ou de travail à transmettre se rapportant à la dite pièce. Section B. D. — Un croquis coté à main levée d'après une pièce de machine et dessin au trait de cette pièce en employant uniquement les données du croquis.

7. La Société ne fournissant que le papier, les candidats sont priés d'apporter tous les objets nécessaires : planche, crayons, compas, etc., etc.

8. Les candidats des années précédentes, ayant obtenu un premier prix, ne pourront plus prendre part aux concours.

La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus

Doctrine et Histoire

par J.-V. BAINVEL

professeur de Théologie à l'Institut Catholique de Paris

L'exemplaire, **3 fr. 50** ; franco, **3 fr. 80**

En vente à la Librairie de la **Croix du Nord**

1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

— LILLE —

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience de vacations du 29 mai 1909

Présidence de M. Delalé, juge

LA FRAUDE

Six jours de prison avec sursis à Irma Sturbaut, 17 ans, rue de la Balance, à Roubaix, et à Marguerite Vaneste, rue Bernard, cour Duquennoy, 13, à Roubaix : fraude de 24 kilog. d'allumettes.

Quarante-huit jours et 500 francs à Maurice Moniez, 29 ans, peigneur, rue Bernard, cour Demarcq, à Roubaix ; douze jours à Vanhove Alphonse, demeurant rue des Girondins, à Tourcoing, fraude de 95 kilog. de café vert le 24 mai, à Tourcoing, rue Mirabeau ; deux mois et 500 francs à Emile Montagne, rue du Coq-Français, 21, à Roubaix, fraude de 24 kil. de tabac de Moravie.

AFFAIRES DIVERSES

Quarante jours à Henri Masure, 32 ans, sans domicile, interdiction de séjour.

Quarante jours à François Lucien, 53 ans, sans domicile, pour mendicité.

Vingt-quatre heures à Florimond Debaere, 50 ans, pour mendicité.

Dix jours de prison à Joseph Tattegrain, 29 ans, pour mendicité.

Pierre Pontignies, 45 ans, sans domicile, poursuivi pour mendicité, est acquitté.

Dix jours à Joseph De Corte, 50 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'HAZEBROUCK

Kratz Philippe, 37 ans, journalier, sans domicile fixe, deux mois de prison pour vagabondage.

Bintein Gustave, 20 ans, journalier à Estaires, un mois de prison pour coups et blessures *et 5 fr. d'amende pour ivresse manifeste.*

Bintein Paul, 18 ans, journalier à Estaires, vingt jours de prison pour bris de clôture, rébellion et 5 fr. d'amende pour ivresse manifeste.

Thuillier Charles, 44 ans, sans profession ni domicile fixe, deux mois de prison pour contrebande.

Craeye Arthur, 50 ans, tisseur à Bailleul, douze jours de prison pour contrebande.

Marteyn Léon, 36 ans, journalier à Hazebrouck, 5 fr d'amende pour pêche.

Bouck Georges, 18 ans, mineur à Borre, 16 fr. d'amende pour infraction à la loi sur la police des chemins de fer.

Caroël Edouard, 32 ans, mineur à Hazebrouck, 25 fr. d'amende pour infraction à la loi sur la police des chemins de fer.

Dallendre Jules, 51 ans, journalier à Merville, six jours de prison pour ivresse en récidive correctionnelle.

Fonteyne Henri, 28 ans, journalier à Morbecque, quarante jours de prison avec sursis pour coups et blessures.

Vitse Madeleine, femme Delarre, 23 ans, ménagère à St-Jans-Cappel, dix jours de prison avec sursis pour coups et blessures.

Courrier militaire

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs que pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. *La Ramée*, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande **une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte.** — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

L'Espérance. — 1° Classé dans le *service auxiliaire*, à la revision, c'est au régiment seulement qu'il pourra demander d'être proposé pour passer devant un Conseil de réforme qui décidera si l'on doit le verser dans le service armé. On le guidera au corps pour ceci. — 2° Impossible de concourir pour le B. A. M., étant versé dans le service auxiliaire.

1888. (*Calvados*). — Vous n'avez pas qu'une ressource : obtenir d'être convoqué devant le *Conseil de réforme* qui se réunira avant la mise en route de la classe, c'est-à-dire en octobre. A cet effet, adressez, en septembre, par la gendarmerie, au général commandant la subdivision, une demande *sur papier libre* (à laquelle vous joindrez un certificat médical légalisé) établissant que, depuis la revision, votre état physique a empiré. — Présentement, il est trop tard pour penser à la demande d'allocation comme soutien de famille. Il aurait fallu y songer en janvier. Voyez à la mairie pour plus amples détails.

M. le comte de B., château de B. (Loire-Inférieure). — La question des interprètes militaires a été, en effet, traitée par moi dans la *Croix*. Cet emploi n'existe (langues européennes) que pour la réserve. — Il n'y a pas, dans l'armée active, de secrétaires interprètes. Un jeune homme connaissant l'anglais et l'allemand pourrait rendre des services dans une section de secrétaires d'état-major. — Il aurait fallu, pour cette affectation, écrire au commandant de recrutement, dans les *huit jours suivant la revision*. A tout hasard, qu'il tente une démarche auprès de cet officier supérieur.

M. B, rue de la Pompe. — Il faut que ce pauvre garçon tâche, d'abord, de retrouver ses papiers. Ceci est indispensable. Il demandera, ensuite, par la gendarmerie, au recrutement, à être convoqué devant un prochain Conseil de réforme. Si la situation a vraiment empiré, la gratification pourra devenir permanente ou même être transformée en pension. Il n'y a pas d'autre moyen.

A. G. (Alsace). — 1° La taille serait bonne, mais le poids de 50 kilos est trop fort pour faire un cuirassier. — 2° Il faudra se rabattre sur l'artillerie. Me récrire au besoin.

R. de J. — Ayant été ajourné au Conseil de revision, il pourra, en faisant la demande au commencement de juillet, au préfet de son domicile, être convoqué devant le *Conseil de revision* supplémentaire qui se réunira, fin août, au chef-lieu. S'il s'est fortifié, on pourra l'incorporer en octobre. — Etant ajourné, il ne peut songer à se présenter pour le B. A. M. en juillet ; s'il est pris, et qu'il soit prêt, il subira ces épreuves *au régiment*, après l'incorporation. — Pas d'incorporation anticipé possible.

Pellevoisin. — 1° Né en 1890, il fait partie de la classe 1910, et passera la revision en 1911. — 2° L'article 91 du 22 octobre 1905 n'a pas été abrogé, à ma connaissance. La perte d'un œil entraîne toujours l'*exemption*.

Henri M., Punerot (Vosges). — La taxe militaire n'existe plus depuis la nouvelle loi de deux ans. Mais ceux qui y étaient assujettis avec la loi de trois ans devaient la payer pendant trois années.

M. G., Besançon. — Je suis obligé, pour ces renseignements de la marine, de vous renvoyer au commandant des équipages de la flotte du port de Brest ou de Cherbourg, qui vous renseignera pleinement.

H., à Sains (Ille-et-Vilaine). — 1° On ne prend pas, dans la *légère*, au-dessus de 1m,63. — 2° Poids maximum : 65 kilos. — 3° L'avancement n'est pas rapide dans la cavalerie. — 4° Les nominations aux grades de brigadier ou de marchi *ne se font* pas automatiquement ; elles dépendent de la valeur du sujet, de son classement au peloton et des vacances dans le grade. — 5° 2e chasseurs : Pontivy ; 13e hussards : Dinan. — 6° Pour réussir au B. A. M., le mieux est d'être affilié à une Société qui donne les moyens de tirer au fusil de guerre.

A. M., 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie à Nice. — On vous a mal renseigné. Vous ne pouvez pas, étant engagé de trois ans, obtenir un congé libérable de un an.

Vive la France catholique ! — Veuillez lire, au sujet du Conseil de revision d'août, la réponse ci-dessus : « R. de J. »

H. J., numéro 1. La Gorgue (Nord). — Ecrivez, pour ceci, au directeur des finances de votre région.

B., étudiant, boulevard Gambetta, Cahors. — N'ayant pas fait trois ans de service (ancienne loi), vous devez la taxe militaire pendant trois années. — Essayez de demander des explications au percepteur. — Mais je ne vous cacherai pas qu'une réclamation a peu de chances d'aboutir.

Gard. Lecteur assidu. Lad. — Déclaré bon, cette année, il n'a plus que la ressource du Conseil de *réforme*, en octobre prochain. — Voir à ce sujet, une réponse ci-dessus.

P., Veyrines (Dordogne). — Le jeune soldat appelé cette année peut demander à être incorporé dans le régiment de son aîné. C'est tout. — Demande écrite, avec justifications, à adresser au commandant de recrutement.

M. D. B. — Demandez, de ma part, à la librairie Vulbert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris, le programme de l'école de santé de Lyon.

Pour la patrie ! V. C. Rabeaurupt. — 52 kilos est un poids faible. Si vous êtes, néanmoins, robuste, le major pourra vous accepter. Il indiquera dans quelle arme ou service on peut vous verser.

21. *Tout pour Dieu et la France !* — La hernie peu grave n'est pas un cas de réforme, si l'homme est vigoureux. Lire les réponses ci-dessus.

J. M. R., numéro 28. — Je ne connais pas la circulaire dont vous parlez. Voyez donc cela auprès d'un de vos camarades du bureau du major. — *Pour moi*, on vous libérera au mois de septembre, avec la classe.

J. de G. Maison C., Alais. — Veuillez lire une bonne fois l'*Avis* en tête du *Courrier*. Je réponds toujours dans le journal et ne demande pas de timbre. Le *Courrier militaire* paraît dans la *Croix* et non dans les revues. — Un jeune homme muni du B. A. M. (brochure et fascicule pour 1909, 0 fr. 75 au journal) peut, d'après son classement, choisir son corps *dans sa subdivision ou dans sa région*. Pas autre chose.

Pour la patrie ! — Celui qui a passé la revision n'a plus qu'une ressource : s'engager pour trois ans, avant le 30 septembre. Il fera ses trois ans *jour pour jour* et touchera la haute paye pendant sa troisième année. — Suivant ses aptitudes, avec 1m,74 et 63 kilos de poids, il peut, en s'engageant faire un fantassin, un artilleur, un sapeur, un cuirassier ou un dragon.

Toujours Français ! — Le sous-officier touche 1 franc de haute paye journalière. Voir la réponse qui précède pour les aptitudes.

Milcart. — Veuillez demander ce renseignement au bureau militaire de la préfecture. Je ne l'ai pas sous la main. — Tout cela est encore à l'état de projet. — Pour moi, la fusion dont vous parlez n'est pas près de se faire entre Saint-Cyr et Saint-Maixent.

Répondu directement. — L. C., Lion-d'Angers. — L. M., Val-d'Ajol. — J. M., Ambricourt. — Marius P., Malaucène (Vaucluse). — G., école privée, Ustaritz. — Mme T., Mansle (Charente). — P. L., Pouvray (Orne). — E. P., Vaux-Audigny. — E. C., sous-officier, 130e, Mayenne. — J. B., Le May-sur-Evre. — L., Prinquiau (Loire-Inférieure). — B., château de Poyanne (Landes). — P. B., Grand Séminaire de Mende. — P. R., chemin de la B., Saint-Dié. — J. C., Ars-en-Ré (Charente-Inférieure). — Henri C., 9, rue de l'E., Saint-Dizier (Haute-Marne). — C. M., Mesnay (Jura). — J. M., poste restante, Besançon. — A. B., Les Essarts (Vendée). — A. P., rue du C., Saint-Quentin. — C., 1er d'artillerie, Dijon. — G. L., 75e, Nancy. — S. E., Moncoutant (Deux-Sèvres). — B., Saint-Sever (Aveyron).

L. R.

Cartes postales militaires illustrées. — Soldats des Alpes. Jolie pochette, 0 fr. 60, chez Chapuis, 1, place des Tilleuls, Grenoble.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord*

se charge de l'exécution rapide et soignée

des

Têtes de Lettres, Factures, Memorandums

VÉRITABLES

GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK

Purgatifs Dépuratifs

LE REMÈDE DE LA CONSTIPATION

ENVOI GRATUIT d'Echantillon

T. LEROY, 96, R. d'Amsterdam PARIS

En Vente dans toutes les Pharmacies.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que certains cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

Banyuls-Trilles

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit

BIEN ENTENDU, NON !

ce n'est pas la même chose,

attendu que le **BANYULS-TRILLES** est un **véritable apéritif recommandé** par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un **vieux et excellent vin pur** et le **meilleur quinquina**, tandis que ce qu'on leur sert à la place...???

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le **BANYULS-TRILLES** et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

Maladies de la peau, Vices du sang

Ulcères de Varices

Eczémas, Dartres, etc.

guéris par le

Dépuratif DELEZENNE

Le Flacon : 4 fr., et le

Baume Ste Geneviève : 1.50

Franco contre envoi de 6 fr. à la pharmacie Pauvosr, 7, rue des Arts, LILLE.

Tourments de Jeune femme

Simple histoire

Elle était parfaitement heureuse et puis la maladie vint et gâta cette félicité. Laissons, d'ailleurs, la parole à cette jeune femme :

« J'ai fait une maladie grave, écrit Mme Archimbaud, 5, rue Marie-Muller, à Montpellier (Hérault), et elle m'a laissée dans un état d'anémie si profond qu'il m'était impossible de me livrer même aux petits travaux du ménage. Quand venait le soir, j'étais lassée et toute courbaturée. Il me semblait que les os me faisaient mal ; la poitrine, le dos étaient douloureux, la colonne vertébrale aussi, si bien que je redoutais de m'appuyer au dossier d'une chaise. J'étais devenue pâle, j'avais mauvaise mine et avais perdu complètement l'appétit. J'avais bien essayé plusieurs remèdes, mais mon état était resté tout aussi mauvais. J'avais entendu parler des Pilules Pink par des personnes qui en faisaient grand éloge, et j'ai pensé qu'elles pourraient me faire du bien. J'en ai fait venir quelques boîtes et j'ai commencé le traitement qui a été excessivement favorable à ma santé. J'ai été complètement rétablie et sauvée, je puis dire, par ces bonnes pilules et je souhaite que toutes les femmes anémiques en fassent usage. »

Tout ce qui est écrit, imprimé, au sujet des Pilules Pink, ne peut vous donner qu'une faible idée du bien-être qu'elles procurent. Il faut, pour en juger, faire un essai de cet excellent régénérateur du sang, tonique des nerfs. Essayez donc les Pilules Pink aujourd'hui. Si vous prenez les Pilules Pink aujourd'hui, votre guérison commencera aujourd'hui. Suivez le traitement pendant huit jours et, après ces huit jours, vous voudrez le continuer. Rappelez-vous que les Pilules Pink sont la prescription des plus grands médecins du monde, contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, la neurasthénie, les maux d'estomac, faiblesse nerveuse, irrégularités des femmes. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte ; dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Hygiène, Salubrité, Propreté

VIDANGES LILLOISES

27, rue Léon-Gambetta, 27

SEULE MAISON A LILLE

possédant un matériel complet capable d'assurer, toujours rapidement, un service irréprochable selon les règles de l'Hygiène et de la Salubrité.

C'EST LE PRINTEMPS

Depuis quelques jours, le beau temps nous est revenu. C'est le printemps. C'est le réveil de la nature. C'est le retour à la vie. C'est aussi, pour un grand nombre de personnes, le retour des indispositions, des douleurs, des malaises occasionnés par le changement brusque de saison. C'est donc le moment de rafraîchir le sang, de se nettoyer le corps ; mais il faut éviter les purgatifs violents, à bases minérales, dont l'usage détermine souvent de l'irritation, de la fatigue et de l'affaiblissement. Ces inconvénients ne sont pas à craindre avec les **Dragées de Santé**, dont l'action douce et bienfaisante est due aux principes végétaux qui en constituent la composition. Aussi ces **Dragées** conviennent-elles bien à cette époque de l'année pour réveiller l'activité des voies digestives et rétablir ainsi le jeu normal et régulier des principales fonctions de l'organisme. L'emploi de ces **Dragées** n'assujettit à aucune disposition particulière puisqu'on les prend le soir au dernier repas. Elles conviennent à tous les tempéraments, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Leur prix est à la portée de toutes les bourses, même les plus modestes, puisque la boîte qui contient **100 dragées** ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies et au dépôt général, chez M. DUBUS, 7, rue des Arts, à Lille, qui en fait l'envoi franco contre la somme de 1 fr. 60 en mandat-poste.

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
	le kilo	le mille	les 100 kilos
Paris, 19 mai (pour comparaison)	Normandie.. 2,»» 3,40 Bretagne..... 2,»» 2,70 Touraine..... 2,10 2,90 Nord et Est. 1,70 2,60	Normie Picardie extra 100 120 104 120 choix 75 95 94 102 ordre 60 70 80 90	Midi..... 40,»» 60,»» Hollandes.. 13,»» 11,»» Rondes..... 8,»» 9,»» Rouges.... 9,»» 12,»
Lille, 26 mai	3,20 à 3,40 le kilo	9,»» à 10,»» le cent	7,50 à »,»» les 100 k.
Aire, 28 mai	2,10 à 2,80 le kilo	2,10 à 2,35 le quart	5,»» à 8,»» les 100 k.
Armentières, 24 mai	3,»» à »,»» le kilo	10,00 à »»,»» le cent	10,»» à »,»» les 100 k.
Arnèke, 25 mai	2,70 à 2,90 le kilo	2,30 à 2,40 le quart	
Avesnes, 21 mai	1,40 à 1,50 la livre	2,30 à 2,35 le quart	
Bailleul, 24 mai	1,30 à »,»» la livre	9,50 à »,»» le cent	7,»» à »,»» les 100 k.
Bergues, 24 mai	2,45 à 2,87 la livre	2,45 à »»,»» le quart	6,92 à »»,»» les 100 ki
Bourbourg, 25 mai	2,20 à 2,70 le kilo	1,90 à 2,20 le quart	6,»» à 9,»» les 100 k.
Cambrai, 29 mai	1,45 à 1,50 la livre	2,25 à 2,40 le quart	7,»» à 10,»» les 100 k.
Cassel, 27 mai	1,10 à 1,25 la livre	2,30 à 2,40 le quart	
Courtrai, 24 mai	2,60 à 2,80 le kilo	2,30 à »»,»» le quart	8,00 à »»,»» les 100 k.
Cysoing, 25 mai	1,35 à »,»» la livre	2,40 à »,»» le quart	8,»» à »»,»» les 100 k.
Douai, 29 mai	1,40 à 1,50 la livre	2,10 à 2,30 le quart	0,10 à 0,15 le kilo
Estaires, 19 mai	1,40 à »,»» la livre	2,40 à 2,50 le quart	5,»» à 10,»» les 100 k.
Etreuungt, 27 mai	1,20 à 1,25 la livre	2,»» à 2,40 le quart	
Fourmies, 15 mai	1,30 à 1,40 la livre	2,10 à 2,20 le quart	
Haubourdin, 28 mai	1,50 à »,»» la livre	1,50 à »,»» le 1/2 q.	
Hazebrouck, 17 mai	1,40 à 1,50 la livre	2,»» à 2,20 le quart	
Hirson, 24 mai	1,30 à 1,40 la livre	2,40 à »,»» le quart	
La Bassée, 27 mai	1,40 à 1,70 la livre	2,70 à 2,80 le quart	8,50 à 10,»» les 100 k.
Landrecies, 15 mai	1,40 à 1,50 la livre	2,»» à 2,10 le quart	
Lannoy, 8 mai	3,70 à »,»» le kilo	2,10 à »,»» le quart	
Le Cateau Merville, 26 mai	1,70 à »,»» la livre	2,35 à »,»» le quart	3,75 à 7,»» les 100 k.
Ors, 25 mai	1,25 à 1,30 la livre	2,10 à 2,30 le quart	
Seclin, 24 mai	1,25 à 1,35 la livre	3,»» à »,»» le quart	8,»» à 10,»» les 100 k.
Solesmes, 29 mai	1,60 à »,»» la livre	2,»» à »,»» le quart	8,»» à 10,»» les 100 k.
Somain, 19 mai	1,65 à 1,50 la livre	1,30 à »,»» le 1/2 q.	
Valenciennes, 29 mai	1,60 à »,»» la livre	2,40 à »,»» le quart	
Wasquehal, 28 mai	1,80 à »,»» la livre	1,35 à »,»» le 1/2 q.	

MARCHÉS

Cambrai, 29 mai.

Blés 80 kilos.

Blé bl. n...	21 25 à 21.60	Seigle l'h.	..... à .....
— roux	.....	Escour. l'h.	.....
— ord. l'h.	20 75 21.25	Avoine n.	20.50 21..

Farines 100 kilos

Farine 1re q.	49... à	Son.	15.50 à ....
2e q.	39...		

Huiles 90 kil.

Colz. sout.	89... à	Lins de pays pour peinture	65... à ....
» épur.	85...		
Œill. ext.	... .	Lins étr.	.....
Œill. fine	105... 115...	Cameline	.....

Graines l'hect.

Colza l.	20... 20 50	Lins	20...
Œillette.	25.50	Cameline	11... 12..

Tourteaux les 100 kil.

Colza pays	14.50 à 15...	Lin.	20.25 à ....
» étrang	.....	Cameline	.....
Œillette.	18...	Pavots	15... ....

Fourrages

Foin les 750 k. : luzerne et paille-blé les 520 k.

Foin,	1re q. 80 à 85	Luzerne,	2e q. 45 à 50
»	2e q. 75 à 80	Paille-blé,	1re q. 20 à 22
Luzerne,	1re q. 50 à 55	»	2e q. 18 à 20

Bestiaux (marché du 21 mai).

Veaux amenés : 24 gras, 1 maigre.

— (prix du kilog sur pied)..... 1.15 à 1.4

Porcs (prix du kilog sur pied)..... 1.00 à 1.0

FEUILLETON N° 56

LE CHATEAU DE L'OURS

Par PAUL DE GARROS

— Evidemment, répondit le baron ; Mme Trémorel, quelque coupable qu'elle soit, a droit à la protection de son mari, même à son pardon...

Olivier, silencieux fit un geste de protestation.

— Et vous, madame, continua Montescourt, vous partiriez tout de suite pour Nîmes ?

— Il faut bien que j'aille m'entendre avec le notaire pour régler cette question d'héritage.

— Je ne le nie pas... Mais vous reviendrez... vous reviendrez bientôt !... Je n'attendrai pas trop longtemps le bonheur de vous revoir ?... D'ailleurs, je désire d'autant plus vous parler aujourd'hui que la présence de votre frère m'y encourage ; car je suis sûr qu'il approuvera ma demande.

« Laissez-moi donc vous exprimer combien je serais heureux si vous consentiez à accepter mon nom.

— Oh ! s'il s'agit de mariage, fit Olivier en riant, je ne m'en mêle pas. Je trouve qu'il est déjà trop délicat de se marier soi-même pour qu'on s'occupe encore de marier les autres.

« Mais si vous êtes d'accord, je m'associerai de grand cœur à votre entente.

— Alors même que j'accepterais de devenir votre femme, balbutia Simone, vous savez bien que Mme de Montescourt n'autoriserait pas ce mariage. Et comme vous ne voulez pas contrarier votre mère, ce que je comprends fort bien...

— Acceptez toujours, interrompit le baron, et je me charge du reste...

Après s'être recueillie un instant, Mme de Lovasy, éludant la réponse, poursuivit :

— J'ai beaucoup de confiance en vous, monsieur, je me propose de vous demander prochainement des conseils sur ce que je dois faire de ma fortune.

« Si vous me le permettez, je m'arrêterai un jour ou deux à Randanne, en revenant de Nîmes.

— C'est cela. Et vous m'apporterez votre réponse, qui sera favorable, je l'espère...

— Je peux vous dire tout de suite, d'ailleurs, ce que je compte faire de l'argent de la tante Plouchard, continua Simone.

« Mon frère n'a pas eu de chance jusqu'à présent dans ses diverses entreprises, et comme il n'avait aucune fortune personnelle provenant de sa famille, il est souvent aux prises avec de grandes difficultés.

— Ce n'est pas déshonorant, observa Alain.

— Je lutte de mon mieux, balbutia Trémorel gêné, mais je n'obtiens pas de brillants résultats.

— Désormais, ajouta Simone, Olivier aura une grosse charge de plus : celle de faire soigner sa femme, je me propose donc de lui donner, à lui, personnellement, la moit